

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Arthur BEAUREPAIRE donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Olivier HUBERT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 FEV. 2025

1/2

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250213-2025-007-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 février 2025
DÉLIBÉRATION : Débat d'orientations budgétaires 2025

N°2025/007

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 comportant des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1, L2121-8 et D2312-3,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal, notamment son article 15,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant qu'aux termes des articles susvisés, un débat doit avoir lieu en séance du conseil municipal sur les orientations générales du budget,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 5 février 2025,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025, réalisé sur la base du rapport d'orientations budgétaires portant sur les orientations financières de la Ville de Sèvres.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Le Secrétaire de séance,



Oliver Hubert

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :